Bulletin mensuel
Publié par le Centre International de Référence pour les droits de l'enfant privé de famille- SSI

N° 257 DÉCEMBRE 2021

# Les chiffres de l'adoption internationale à l'épreuve de la Covid-19 en 2020

*Comme il est de coutume, le SSI/CIR est heureux de vous faire part des statistiques relatives à l'adoption internationale de 2020 ainsi qu'une brève analyse de celles-ci, analyse toutefois singulière étant donné le contexte mondial.*

Que dire des adoptions internationales réalisées lors de l'année 2020, telle est la question en ce début d'année. Leurs nombres peuvent-ils être considérés comme exceptionnels ou confirmés les dernières analyses (voir Bulletins mensuels no. 236 d'octobre-novembre 2019, no. 237 de décembre 2019 et no. 247 de décembre 2020) ?

**Les collaborations en 2020, une diversification toujours présente**

Du point de vue des principaux *États d'accueil* (voir tableau No.1 ci-joint), c'est sans surprise que tous les États d'accueil connaissent une diminution de leurs adoptions internationales avec une baisse moyenne de 41,6% -, exception faite de l'Irlande qui passe de 18 adoptions internationales en 2019 à 29 en 2020.

Cette baisse générale est néanmoins parfois drastique (comme en Finlande et en Norvège, par exemple avec une baisse respective de 59,7% et 54,9%) ou bien moindre (comme en Allemagne avec 4,7 % de baisse). Cette année, le SSI/CIR a fait le choix d'ajouter trois pays à son tableau de statistiques annuelles afin d'offrir des statistiques les plus complètes possible. Ces trois pays sont la Finlande, l'Irlande et la Nouvelle-Zélande, qui ont réalisé respectivement 27, 29 et 19 adoptions internationales au cours de l'année 2020.

Sur la base des données fournies par les principaux États d'accueil, le SSI/CIR partage également le tableau des 33 premiers *États d'origine* pour l'année 2020, représentant 88% des adoptions internationales mondialement enregistrées (voir tableau No. 2 ci-joint).

| État d'accueil[1] | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| États-Unis[2] | 8'668 | 7'094 | 6'441 | 5'648 | 5'372 | 4'714 | 4'059 | 2'971 | **1'622** |
| Italie[3] | 3'106 | 2'825 | 2'206 | 2'216 | 1'872 | 1'439 | 1'394 | 1'213 | **669** |
| Canada[4] | 1'367 | 1'242 | 905 | 895 | 790 | 621 | 658 | 576 | **416** |
| France[5] | 1'569 | 1'343 | 1'069 | 815 | 953 | 685 | 614 | 421 | **244** |
| Espagne[6] | 1'669 | 1'188 | 824 | 799 | 567 | 531 | 445 | 370 | **195** |
| Suède[7] | 466 | 341 | 345 | 336 | 257 | 240 | 185 | 170 | **92** |
| Allemagne[8] | 801 (420) | 661 (272) | 209 | 308 | 213 | 81 | 91 | 85 | **81** |
| Pays-Bas[9] | 488 | 401 | 354 | 304 | 214 | 210 | 156 | 145 | **70** |
| Belgique[10] | 265 | 219 | 144 | 136 | 121 | 133 | 134 | 99 | **53** |
| Norvège[11] | 231 | 154 | 142 | 132 | 126 | 127 | 87 | 91 | **41** |
| Suisse[12] | 212 (314) | 169 (280) | 105 (226) | 104 (197) | 91 (101) | 82 (69) | 58 (79) | 72 | **38** |
| Australie[13] | 149 | 129 | 114 | 83 | 82 | 69 | 65 | 57 | **37** |
| Irlande[14] | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | **29** |
| Finlande[15] | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | **27** |
| Danemark[16] | 219 | 176 | 124 | 97 | 84 | 79 | 64 | 46 | **23** |
| Nouvelle-Zélande[17] | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | **19** |
| **TOTAL** | **19'312** | **16'053** | **13'103** | **11'966** | **10'752** | **8'998** | **8'031** | **6'316** | **3'656** |

| État d'origine[18] | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Colombie[19] | 901 | 562 | 355 | 359 | 314 | 542 | 559 | 597 | **387** |
| Ukraine | 713 | 674 | 560 | 339 | 339 | 270 | 280 | 366 | **277** |
| Corée du Sud | 797 | 206 | 494 | 406 | 362 | 396 | 303 | 254 | **266** |
| Inde | 362 | 298 | 242 | 233 | 323 | 518 | 456 | 503 | **263** |
| Chine | 3'998 | 3'316 | 2'734 | 2'817 | 2'475 | 2'189 | 1'773 | 1'059 | **250** |
| Haïti | 262 | 460 | 551 | 236 | 324 | 398 | 325 | 257 | **209** |
| Bulgarie[20] | 350 | 421 | 323 | 262 | 324 | 289 | 201 | 270 | **169** |
| Hongrie | 145 | 104 | 77 | 84 | 88 | 233 | 235 | 238 | **158** |
| Taïwan | 291 | 188 | 147 | 172 | 150 | 157 | 109 | 149 | **124** |
| Thaïlande | 251 | 272 | 207 | 172 | 250 | 218 | 215 | 208 | **117** |
| Philippines[21] | 374 | 525 | 405 | 354 | 313 | 304 | 206 | 214 | **112** |
| Viêt Nam | 216 | 293 | 285 | 287 | 248 | 356 | 215 | 220 | **108** |
| Nigeria | 238 | 225 | 175 | 163 | 139 | 206 | 185 | 140 | **96** |
| États-Unis[22] | 178 | 167 | 155 | 160 | 147 | 89 | 140 | 76 | **89** |
| Brésil | 337 | 246 | 31 | 32 | 29 | 127 | 38 | 66 | **55** |
| Afrique du Sud | 81 | 147 | 176 | 172 | 103 | 130 | 112 | 113 | **53** |
| Burkina Faso[23] | 87 | 74 | 99 | 56 | 61 | 59 | 37 | 59 | **45** |
| Russie | 2,442 | 1,703 | 381 | 210 | 151 | 319 | 260 | 221 | **44** |
| Belarus[24] | 46 | ND | 104 | 40 | 90 | 27 | 112 | 81 | **42** |
| Jamaïque[25] | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 52 | **37** |
| République du Congo (Brazzaville)[26] | ND | ND | ND | ND | ND | 28 | ND | 41 | **36** |
| Burundi[27] | ND | ND | ND | ND | ND | 40 | 59 | 53 | **36** |
| Roumanie[28] | 0 | 7 | 14 | 23 | 19 | 29 | 41 | 24 | **33** |
| Pérou[29] | 122 | 92 | 97 | 79 | 91 | 71 | 56 | 67[30] | **32** |
| Lituanie[31] | 98 | 80 | 78 | 62 | 67 | 47 | 56 | 28 | **32** |
| Madagascar[32] | 46 | 40 | 57 | 77 | 62 | 54 | 40 | 40 | **31** |
| Liberia[33] | ND | ND | ND | ND | ND | 22 | 30 | 51 | **29** |
| Pakistan[34] | ND | ND | ND | ND | ND | ND | ND | 26 | **28** |
| Maroc[35] | 102[36] | 32[37] | ND | ND | ND | ND | ND | 35 | **27** |
| Ouganda[38] | 246 | 289 | 203 | 208 | 191 | 60 | 27 | 37 | **26** |
| Mexique[39] | 10 | 10 | 19 | 10 | 19 | 6 | 20 | 40 | **23** |
| Côte d'Ivoire[40] | 27 | 22 | 29 | 27 | 10 | ND | 49 | 27 | **22** |
| Lettonie | 59 | 131 | 96 | 189 | 89 | 84 | 79 | 38 | **20** |

Le SSI/CIR a fait le choix de présenter cette année les États ayant réalisé au minimum 20 adoptions internationales au cours de l'année 2020. Toutefois, il est à noter que plus de la moitié des 113 États d'origine référencés cette année ont réalisé maximum 10 adoptions internationales au cours de l'année 2020. Cette observation confirme une tendance identifiée l'année dernière selon laquelle les collaborations avec les États se diversifient, avec par conséquent plus d'États d'origine mais moins d'adoptions dans chacun de ces États. D'un point de vue géographique, si le continent asiatique reste le continent connaissant le plus grand nombre d'adoptions internationales, l'Europe, auparavant deuxième, passe en troisième position, derrière le continent américain. L'Afrique et l'Océanie suivent en quatrième et cinquième position, comme en 2019.

**Une baisse des adoptions internationales en 2020, certes mais pas que …**

Comme susmentionné, une affirmation est certaine : les adoptions ont drastiquement diminué lors de cette année 2020. Selon les chiffres disponibles, cette baisse globale est de l'ordre de 42%, passant de 6'316 en 2019 à 3'656 en 2020. Cette chute spectaculaire se ressent d'ailleurs dans le nombre d'adoptions internationales enregistrées dans les pays habituellement considérés comme les premiers pays d'origine, comme la Chine qui depuis quelques années était le premier pays d'origine, et qui apparait désormais en cinquième position (baisse de 76,4%). Plus que de simples chiffres, les données de

2020 engendrent un bouleversement du classement des premiers pays d'origine, avec la Colombie qui devient premier pays d'origine, suivi par l'Ukraine, la Corée du Sud, l'Inde, la Chine et Haïti.

Si les États d'origine présentés ont enregistré une baisse moyenne de 29% de leurs adoptions internationales, certains connaissent un nombre stable d'adoptions internationales (le Costa Rica), une légère baisse (le Brésil et Taiwan avec une diminution de 16%), voire une augmentation, parfois significative. En effet, il doit être mentionné que sur l'ensemble des pays référencés, 16% ont connu une augmentation de leurs adoptions internationales. C'est notamment le cas, au sein des 33 premiers États d'origine, des États-Unis (17,1% d'augmentation), de la Roumanie (37,5% d'augmentation), de la Lituanie (14,3% d'augmentation) et du Pakistan (7,7% d'augmentation), ce dernier étant pour la première fois dans la liste des 30 premiers pays d'origine. Cette dernière remarque soulève quelques inquiétudes, déjà présentes en 2019. En effet, le Pakistan et le Maroc – également présent dans le tableau No.2 - sont des pays dont la législation est influencée ou basée sur la Charia et ne reconnaît pas l'adoption voire même l'interdit (voir pp. 48 et ss., pp. 59 et ss. de l'Étude *kafalah* du SSI/CIR).

Comment interpréter ces tendances disparates ? Les baisses importantes sont-elles liées aux conséquences particulièrement dramatiques de la pandémie dans certains contextes nationaux (p.ex. la Chine ou l'Inde) ? Ou à des mesures de précautions adoptées dans le domaine de la protection de l'enfance (p.ex. report de procédures administratives ou judiciaires jugées non-urgentes) ? Au contraire, peut-on dire que les augmentations sont par exemple dues à une meilleure adaptation de certaines étapes procédurales (voir p.ex. le Bulletin Mensuel no. 247 de décembre 2020) ou à des procédures exceptionnellement accélérées ?

**Le système de protection de l'enfance touché dans son ensemble**

Les adoptions nationales ont également été bouleversées par le contexte mondial de 2020. Alors que depuis plusieurs années, le nombre d'adoptions nationales réalisées était significativement plus élevé que celui des adoptions internationales dans de nombreux États, beaucoup d'entre eux ont connu également une baisse de leurs adoptions nationales (p. ex. la Bulgarie avec une baisse de 16,4% ; le Chili avec une baisse de 26,76% ; la Colombie avec une baisse de 16,29% ; El Salvador avec une baisse de 71,42%), certains une stabilité (Pérou), et peu une augmentation (p.ex. le Togo, passant de 13 en 2019 à 29 adoptions nationales en 2020).

Bien qu'il existe des nuances entre les pays, cette tendance met en exergue l'hypothèse que l'adoption a été globalement affectée par la pandémie, que ce soit au niveau national ou international. Plus que la seule institution de l'adoption, c'est l'entièreté du système de protection de l'enfance qui a été mis à mal durant cette année 2020. En termes de conséquences pour les enfants, que ce soit au niveau national ou international, l'impact est considérable et nombreux ont été les témoignages et signaux d'alerte qui attestent de la vulnérabilité accrue des enfants en question (voir notamment les enregistrements de la Journée de Débat Général de 2021). Alors que la prudence était et reste bien évidemment de mise, ceci n'empêche que certains enfants sont en besoin de protection par le biais de mesures de protection de remplacement ou d'adoption. Les divers confinements ainsi que les autres mesures gouvernementales ont amené des institutions à fermer, des enfants à être laissés sans protection aucune dans la rue, des enfants à être réintégrés parfois précipitamment au sein de leurs familles, des séparations familiales subites, etc. et de nombreuses personnes qui prenaient en charge des enfants ont succombé au virus. Comment adapter nos systèmes à ces temps de pandémie, qui nous le savons déjà, ont perduré en 2021, et perdurent encore à l'heure actuelle ? Comment garder, au cœur de nos actions quotidiennes, l'intérêt supérieur de l'enfant, sa protection et son bien-être, tant mental que physique ?

**L'adoption internationale en 2020, entre chiffres et initiatives**

Cette année 2020 est peut-être l'année où les actes parleront plus que les chiffres. Confirmant une tendance identifiée lors des dernières analyses du SSI/CIR, l'adoption internationale connait de nos jours une attention accrue, que ce soit au travers de la jurisprudence nationale, (voir par exemple le Bulletin mensuel no. 241 de mai 2020), de réformes ou d'études nationales (voir par exemple les Bulletins mensuels no. 246 d'octobre-novembre 2020 et no.247 de décembre 2020) ou d'investigations sur des pratiques relatives à l'adoption internationale (voir par exemple les Bulletin mensuels no. 248 de janvier 2021 et no. 250 de mars-avril 2021).

D'un point de vue légal, il est important de mentionner que quasiment 75,8% des adoptions internationales en 2020 ont été faites en vertu de la Convention de La Haye de 1993, une tendance plutôt stable par rapport à 2019 (81%). Dans cette même optique, mention doit aussi être faite de la ratification, en 2020, par Saint-Kitts-et-Nevis de la Convention de La Haye de 1993, qui est entrée en vigueur au sein du pays le 1er février 2021. En comptabilisant la ratification du Niger en 2021, la Convention compte dorénavant 104 Parties contractantes.

Toutefois, il est important d'indiquer que parmi les différents pays connaissant une augmentation de leurs adoptions internationales, plus de la moitié d'entre eux ne sont pas Parties contractantes à la Convention de La Haye de 1993, ce qui est notamment le cas de plusieurs « nouveaux États d'origine », tels que la Libye, le Soudan du Sud ou les Iles Samoa, avec respectivement une, trois et quatre adoptions internationales en 2020.

**Vers une récolte de données de plus en plus compréhensive**

C'est donc à l'heure actuelle plus de 100 États qui sont soumis à l'obligation inscrite à l'article 7 de la Convention de La Haye de 1993 de prendre « toutes mesures appropriées pour fournir (…) des statistiques (…) ». Il est d'ailleurs ici très encourageant de constater qu'un nombre croissant d'États fournissent des données annuelles de plus en plus précises et désagrégées en matière d'adoption internationale.

De détails plus habituels :

*l'âge, l'origine, le genre, et si pertinent le(s) besoin(s) particulier(s) de l'enfant, les adoptions intrafamiliales*

à des détails plus inhabituels – mais qui méritent toutefois de devenir plus fréquents au sein des rapports – :

*par rapport à la mère biologique (âge, statut civil), aux parents adoptifs (nombre de candidats au sein du pays, nombre d'agréments délivrés, âges, statut civil, région/province du pays, présence d'enfants au sein du foyer), à la procédure en elle-même (motif d'abandon de l'enfant, délai, coûts, consentements obtenus) et au post-adoption (échecs de l'adoption, enfants en besoin de soutien, accords concernant les contacts, accès à des informations identificatrices ou non), etc.*

C'est notamment grâce à ces données de plus en plus précises qu'il est possible d'observer un changement dans le profil des enfants adoptés. En effet, il apparait que le nombre d'enfants de moins de 5 ans adoptés se développe, tendance déjà identifiée l'année dernière, et constitue parfois le profil majoritaire des enfants adoptés à l'international (par exemple, 16 sur les 37 adoptions internationales en Australie, 10 sur les 19 adoptions internationales en Nouvelle-Zélande, 145 sur les 244 adoptions internationales en France, 78 sur les 92 adoptions internationales en Suède). À nouveau, des questions se posent sur l'interprétation de cette tendance. Est-elle le fruit d'une identification plus rapide de besoins spéciaux chez certains enfants ? Comment est définie la notion de « besoins spéciaux » au sein des États ? Est-ce que les procédures de recherche d'un proche biologique et de réintégration familiale sont-elles dans tous les cas le fruit d'efforts concrets ? Même si les réponses à ces questions varient d'un contexte à l'autre, il semble important toutefois de noter que des données désagrégées combinant âge et besoins spéciaux des enfants adoptés restent encore rares, alors qu'essentielles pour mieux pouvoir comprendre cette observation.

Le SSI/CIR encourage vivement les États à s'inspirer de ces critères pour permettre une compréhension des plus exhaustives possibles de l'adoption internationale d'aujourd'hui. En effet, l'heure n'est plus à se demander à quoi servent ces chiffres qui permettent notamment le développement de système politique adéquat, de système de soutien efficace, de système de prévention

de séparation familiale, tout cela au bénéfice de la triade adoptive.

Face à cela, l'année 2020 a vu se multiplier les efforts en vue d'améliorer le post-adoption, les outils accessibles aux personnes souhaitant entamer une recherche des origines, que ce soit notamment en Espagne et en France (voir le Bulletin mensuel no. 239 de février 2020), au Brésil et en Irlande (voir le Bulletin mensuel no. 243 de juillet 2020) et en Australie (voir par exemple le Bulletin mensuel no. 245 de septembre 2020), et les travaux nationaux de recherche et d'analyse ayant comme thématique l'adoption internationale (voir par exemple les Bulletin mensuels no. 248 de janvier 2021 et no. 250 de mars-avril 2021). En effet, depuis de nombreuses années, les initiatives des personnes adoptées et de leurs familles sont souvent à l'origine de ces évolutions compte tenu de leurs demandes d'améliorations, de soutien et de réponses, notamment face à la découverte de pratiques d'adoption illicites – qu'elles soient systématiques ou individuelles.

**L'année 2020 ne semble pas être une année propre à des conclusions définitives sur le paysage de l'adoption internationale, et il est permis de douter que cette conclusion change réellement en 2021. En effet, la pandémie mondiale a conduit une majorité d'États à revoir leurs procédures de fonctionnement (voir les Bulletins mensuels no. 240 de mars-avril 2020, no. 251 de mai 2020, no. 245 de septembre 2020 et no. 247 de décembre 2020), en plus d'impacter sérieusement les possibilités de voyage, l'organisation de premières rencontres et de moments de vie commune si cruciaux au développement d'un lien d'attachement sécure … Par contre, l'année 2020 a peut-être été le moment idéal pour faire le point, identifier certaines lacunes et proposer de nouvelles possibilités en se basant sur les expériences et les leçons apprises, afin de construire une base pour des changements systématiques. C'est sûrement ce que nous retiendrons de cette année.**

**L'équipe du SSI/CIR**
**Décembre 2021**

## Les chiffres de l'adoption internationale à l'épreuve de la Covid-19 en 2020

***Tableau no.1***

[1] Lorsque qu'une source n'est pas précisément indiquée, les statistiques communiquées à la Conférence de La Haye de droit international privé (HCCH) ont été utilisées.

[2] Ces statistiques sont basées sur l'année fiscale telle qu'appliquée aux États-Unis.

[3] Les statistiques relatives à l'adoption internationale pour les années 2016 à 2020 ont été communiquées au SSI/CIR par l'Autorité centrale italienne.

[4] Pour 2012, 2015 à 2018 et 2020, les statistiques ont été fournies au SSI/CIR par l'Autorité centrale fédérale canadienne. Les données pour les années 2013, 2014 et 2019 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH.

[5] Les données pour 2020 sont celles disponibles sur le site des statistiques officielles françaises.

[6] Comme pour les années précédentes, les données pour 2020 englobent les statistiques de toutes les communautés autonomes et ont été communiquées au SSI/CIR par l'Autorité centrale espagnole.

[7] Pour 2017 à 2019, les statistiques ont été fournies par l'Autorité centrale suédoise. Les données pour les années 2016 et 2020 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH.

[8] Pour 2015 et 2016, le SSI/CIR s'est référé au site du *Statistisches Bundesamt*, dont les données n'incluent pas les adoptions intrafamiliales et dont les méthodes de comptabilisation diffèrent de celles de l'Autorité centrale fédérale allemande. Les données pour les années 2014, 2017 à 2019 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH. Pour l'année 2020, l'Autorité centrale fédérale allemande a communiqué les statistiques présentées dans le tableau au SSI/CIR et à la HCCH. Elle a toutefois tenu à préciser que ces chiffres englobent uniquement les adoptions réalisées dans un pays qui est Partie contractante à la Convention de La Haye de 1993 et qui ont été médiées par un organisme agréé d'adoption allemand ou par une Autorité centrale régionale. Par ailleurs, ces statistiques n'incluent pas les adoptions privées et indépendantes.

[9] Les données pour 2020 ont été communiquées au SSI/CIR par l'Autorité centrale néerlandaise.

[10] Le SSI/CIR a inclus la Belgique dans sa collecte de statistiques depuis 2014. Les données pour les années 2014, 2017 et 2019 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH. En 2015, les statistiques ont été fournies par l'Autorité centrale fédérale belge. Pour 2018, les statistiques proviennent du Service public fédéral Justice. Pour 2016 et 2020, les données ont été fournies par les autorités centrales communautaires francophone et flamande. Elles portaient sur les enfants accueillis physiquement dans leur famille d'adoption, même si l'adoption était parfois formellement prononcée des mois ou des années plus tard.

[11] Les données pour l'année 2019 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH. Les données pour 2020 ont été communiquées au SSI/CIR par l'Autorité centrale norvégienne.

[12] Les données pour 2015 à 2018 proviennent de l'Office Fédéral de la statistique. Les données de 2016 à 2018 n'incluent pas les adoptions intrafamiliales, ni celles de personnes adultes. De 2011 à 2013, les chiffres provenaient de l'Autorité centrale fédérale suisse. Les données pour les années 2014 et 2020 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH. Les données pour 2019 ont été fournies par l'Autorité centrale fédérale suisse. En 2019, l'Autorité centrale fédérale suisse a décidé de revoir son système de compilation et analyse de données, de façon à enregistrer une adoption internationale sur la base du moment d'arrivée de l'enfant en Suisse sur une certaine année. Auparavant, l'analyse de données se basait sur l'année pendant laquelle la décision d'adoption était émise. Les chiffres suisses en matière d'adoption internationale ont été ajustés jusqu'en 2008 en utilisant cette nouvelle méthode, ce qui explique pourquoi le SSI/CIR a décidé de mettre en valeur les différences dans le tableau ci-dessus. Les données basées sur l'ancien système sont fournies entre parenthèses.

[13] Ces statistiques sont basées sur l'année fiscale telle qu'appliquée en Australie qui court du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. Vous trouverez au lien suivant les chiffres pour l'année fiscale du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021.

[14] Le SSI/CIR a fait le choix d'ajouter l'Irlande à partir de cette année 2020 dans la compilation de ses statistiques. Afin de ne pas fausser les statistiques publiées ces dernières années par le SSI/CIR, les statistiques des années précédentes (2012-2019) ne sont pas comptabilisées dans le total mais sont disponibles au lien suivant.

[15] Le SSI/CIR a fait le choix d'ajouter la Finlande à partir de cette année 2020 dans la compilation de ses statistiques. Afin de ne pas fausser les statistiques publiées ces dernières années par le SSI/CIR, les statistiques des années précédentes (2012-2019) ne sont pas comptabilisées dans le total mais sont disponibles au lien suivant.

[16] Les données pour 2019 et 2020 ont été communiquées au SSI/CIR par l'Autorité centrale danoise.

[17] Le SSI/CIR a fait le choix d'ajouter la Nouvelle-Zélande à partir de cette année 2020 dans la compilation de ses statistiques. Ces statistiques sont basées sur l'année fiscale telle qu'appliquée en Nouvelle-Zélande qui court du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020. Vous trouverez au lien suivant les chiffres pour l'année fiscale du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021. Afin de ne pas fausser les statistiques publiées ces dernières années par le SSI/CIR, les statistiques des années précédentes (2012-2019) ne sont pas comptabilisées dans le total mais sont disponibles au lien suivant.

***Tableau no.2***

[18] Lorsque qu'une source n'est pas précisément indiquée, les statistiques sont basées sur celles des principaux États d'accueil. Le SSI/CIR a ici fait le choix de proposer un panorama des États d'origine ayant réalisé 20 adoptions internationales au minimum durant l'année 2020. Des variations avec les statistiques fournies par les États d'origine à la HCCH peuvent exister et être liées aux différentes méthodes de comptabilisation d'une adoption internationale entre États.
Par ailleurs, ces dernières années, plusieurs pays, tels que l'Allemagne, l'Australie, l'Italie, la Norvège et la Suisse, recensent certains pays d'origine dans des catégories générales, telles que « plusieurs pays asiatiques » ou « autres pays ». De ce fait, il était impossible de déterminer avec précision l'origine de ces enfants adoptés. En utilisant le modèle standard de la HCCH, ce problème semble avoir été résolu.

[19] À noter que les statistiques fournies par le pays à la HCCH mentionnent 435 adoptions internationales en 2020.

[20] À noter que les statistiques fournies par le pays à la HCCH mentionnent 178 adoptions internationales en 2020.

[21] À noter que les statistiques fournies par le pays à la HCCH mentionnent 95 adoptions internationales en 2020.

[22] À noter que les statistiques fournies par le pays à la HCCH mentionnent 42 adoptions internationales en 2020.

[23] Ce pays a été ajouté en 2018. Les statistiques de 2012 à 2018 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH. Les données pour 2019 et 2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil.

[24] Ce pays a été ajouté en 2018. Les statistiques de 2018 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH. Les données pour 2019 et 2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil.

[25] Ce pays a été ajouté en 2019. Les données pour 2019 et 2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil.

[26] Ce pays a été ajouté en 2019. Les données pour 2019 et 2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil. Les statistiques de 2017 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH.

[27] Ce pays a été ajouté en 2019. Pour 2017 et 2018, il s'agit de la somme des données fournies par le US Department of State (États-Unis) ; France Diplomatie (France) ; et la *Commissione per le Adozioni Internazionali* (Italie). Les données pour 2019 et 2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil.
[28] Ce pays a été ajouté en 2020. Les données pour les années 2012 à 2018 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH. Les données pour 2019 et 2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil.
[29] Ce pays a été ajouté en 2019. Les données pour les années 2012 à 2018 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH. Les données pour 2019 et 2020 sont celles des principaux États d'accueil. À noter que les statistiques fournies par le pays à la HCCH mentionnent 34 adoptions internationales en 2020 et 64 adoptions internationales en 2019.
[30] À noter que les statistiques fournies par le pays à la HCCH mentionnent 64 adoptions internationales en 2019. Voir, MIMP, page 7 de la présentation.
[31] Ce pays a été ajouté en 2020. Les données pour les années 2012 à 2018 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH. Les données pour 2019-2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil. À noter que les statistiques fournies par le pays à la HCCH mentionnent 30 adoptions internationales en 2020 et 34 adoptions internationales en 2019.
[32] Ce pays a été ajouté en 2018. Les données pour les années 2012 à 2017 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH. Les données pour 2018-2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil.
[33] Ce pays a été ajouté en 2019. Les données pour 2017-2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil.
[34] Ce pays a été ajouté en 2019. Les données pour 2019 et 2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil.
[35] Ce pays a été ajouté en 2019. Les données pour 2019 et 2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil.
[36] Selon les statistiques du SSI/CIR relatives à la *kafalah* (voir : État de situation concernant le Maroc, août 2017).
[37] Selon les statistiques du SSI/CIR relatives à la *kafalah* (voir : État de situation concernant le Maroc, août 2017).
[38] Ce pays a été ajouté en 2019. Les données pour 2019 et 2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil.
[39] Les données pour 2012-2018 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH. Les données pour 2019 et 2020 sont basées sur les statistiques fournies par les principaux États d'accueil ; à noter que les statistiques fournies par le Mexique à la HCCH pour 2019 mentionnent uniquement neuf adoptions internationales en 2019.
[40] Ce pays a été ajouté en 2020. Les données pour les années 2012 à 2016 sont basées sur les statistiques fournies par le pays à la HCCH. Les données pour 2018-2020 sont basées sur les statistiques des principaux États d'accueil.

**Tous droits réservés. Toutes reproductions, copies ou diffusions de ce bulletin ou d'une partie sont soumises à l'approbation préalable du SSI/CIR et/ou de ses auteurs.**

INTERNATIONAL SOCIAL SERVICE
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL
SERVICIO SOCIAL INTERNACIONAL

irc-cir@iss-ssi.org
www.iss-ssi.org

ISS
32 Quai du Seujet
1201 Geneva / Switzerland